B2i

Brevet Informatique et Internet

École — ATTESTATION

Année scolaire 20.... - 20....

Le Brevet informatique et internet niveau école est délivré à :

. . . . . .

élève de la classe de . . . . . .

conformément à l'arrêté du 14 juin 2006 relatif aux référentiels de connaissances et capacités exigibles pour le B2i.

ministère éducation nationale enseignement supérieur recherche

Cachet de l'école La Directrice, le Directeur L'élève

Fait le

B2i

Brevet Informatique et Internet

École — ATTESTATION

Année scolaire 20.... - 20....

Le Brevet informatique et internet niveau école est délivré à :

. . . . . .

élève de la classe de . . . . . .

conformément à l'arrêté du 14 juin 2006 relatif aux référentiels de connaissances et capacités exigibles pour le B2i.

ministère éducation nationale enseignement supérieur recherche

Cachet de l'école La Directrice, le Directeur L'élève

Fait le

B2i

Brevet Informatique et Internet

École — ATTESTATION

Année scolaire 20.... - 20....

Le Brevet informatique et internet niveau école est délivré à :

. . . . . .

élève de la classe de . . . . . .

conformément à l'arrêté du 14 juin 2006 relatif aux référentiels de connaissances et capacités exigibles pour le B2i.

ministère éducation nationale enseignement supérieur recherche

Cachet de l'école La Directrice, le Directeur L'élève

Fait le

B2i

Brevet Informatique et Internet

École — ATTESTATION

Année scolaire 20.... - 20....

Le Brevet informatique et internet niveau école est délivré à :

. . . . . .

élève de la classe de . . . . . .

conformément à l'arrêté du 14 juin 2006 relatif aux référentiels de connaissances et capacités exigibles pour le B2i.

ministère éducation nationale enseignement supérieur recherche

Cachet de l'école La Directrice, le Directeur L'élève

Fait le